



C/31/10

ORIGINAL : anglais

DATE : 22 septembre 1997

**UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES**  
GENÈVE

**CONSEIL**

**Trente et unième session ordinaire**  
**Genève, 29 octobre 1997**

**RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DU COMITÉ TECHNIQUE  
ET DES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES**

*établi par le Bureau de l'Union*

**COMITÉ TECHNIQUE**

1. Le Comité technique (ci-après dénommé "Comité") a tenu sa trente-troisième session à Genève, du 16 au 18 octobre 1996, la semaine précédant la session ordinaire du Conseil. Le compte rendu détaillé de cette session fait l'objet du document TC/33/11 et un compte rendu succinct a déjà été présenté au Conseil dans le document C/30/10 Add.

Programme de la trente-quatrième session

2. En 1997 plusieurs sessions des groupes de travail techniques ont été programmées tard dans l'année. Étant donné que cela s'est déjà produit à plusieurs reprises, le Comité a proposé, avec l'accord du Conseil, de se réunir à l'avenir au printemps et non en automne. Il est donc proposé que la trente-quatrième session du Comité se tienne à Genève au mois d'avril 1998, soit la semaine précédant immédiatement les sessions du Comité consultatif ou du Comité administratif et juridique, soit la semaine où ces deux comités se réuniront. L'ordre du jour devrait comprendre les points suivants : rapports sur l'état d'avancement des travaux des groupes de travail techniques et questions soumises par ces mêmes groupes, révision de l'introduction générale aux principes directeurs d'examen et harmonisation du

libellé et des notes concernant les niveaux d'expression, méthodes, techniques et matériels nouveaux pour l'examen des variétés. Par ailleurs, le Comité se prononcera sur les principes directeurs d'examen que les groupes de travail techniques lui auront soumis pour adoption.

#### GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES, BMT Y COMPRIS

##### Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA)

3. Le Groupe de travail technique sur les plantes agricoles ne se réunira qu'après la session ordinaire du Conseil. Le compte rendu de sa dernière session a été publié sous la cote TWA/25/13 et un compte rendu succinct a été présenté au Conseil dans le document C/30/10.

4. Le TWA tiendra sa vingt-sixième session à Montevideo (Uruguay) du 10 au 14 novembre 1997. Au cours de cette session, il prévoit d'achever la mise au point des principes directeurs d'examen du soja (révision) en vue de les présenter au Comité pour adoption, et d'aborder ou de reprendre l'examen des documents de travail sur les principes directeurs d'examen du cotonnier (révision), du brome, du lotier, du riz (révision), du trèfle souterrain, du tournesol (révision) et du tabac. En ce qui concerne les principes directeurs d'examen du pavot, il espère pouvoir parvenir à un accord par correspondance avec le Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV). Outre les principes directeurs d'examen, les questions suivantes devraient être examinées : base de données relatives aux obtentions végétales sur le disque UPOV-ROM, présélection des variétés, utilisation de l'électrophorèse pour le ray-grass, nouveaux allèles pour le maïs, épi-lignes contre parcelles en ligne, analyse séquentielle, analyse d'images et coopération avec les obtenteurs pour l'examen des variétés.

##### Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC)

5. Le Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC) a tenu sa quinzième session à Budapest (Hongrie) du 3 au 5 juin 1997, sous la présidence de M. J. Law (Royaume-Uni). Le compte rendu détaillé de cette session fait l'objet du document TWC/15/18. Les principaux points forts de la session sont décrits ci-après.

a) UPOV-ROM : le groupe de travail a constaté avec satisfaction le progrès fait avec UPOV-ROM et il a répondu à des questions qui lui étaient posées.

b) Programme DUST du Royaume-Uni : le groupe de travail a pris note du fait qu'il existe une version améliorée du programme DUST pour Fortran 90 (DUST9) et un prototype du programme DUST utilisable sous Windows (DUSTW). Il a demandé aux experts de vérifier la qualité du prototype et de signaler à l'expert du Royaume-Uni toute erreur qui aurait pu s'y glisser et toute amélioration pouvant y être apportée. Pour faire savoir que le programme DUST est disponible gratuitement, le groupe de travail a établi le document TWC/15/17 qui contient des informations détaillées à ce sujet.

c) Caractères observés visuellement : le groupe de travail a discuté d'une méthode à seuils permettant d'évaluer statistiquement certains caractères observés visuellement et il a convenu de constituer un groupe d'intérêt spécial chargé de recueillir des données auprès de l'Allemagne, du Danemark, de la France, d'Israël, des Pays-Bas, de la Pologne et du Royaume-Uni afin d'étudier plus à fond les possibilités qu'offre une telle méthode.

d) Norme de population : le groupe de travail a longuement débattu, et va continuer d'étudier, la question du choix de la norme de population appropriée et les difficultés que rencontrent certains phytotechniciens à cet égard. Il a approuvé une version révisée du document TWC/11/16 sur l'examen de l'homogénéité dans les variétés autogames et soumettra cette version à l'approbation du Comité.

e) Caractères mesurés des espèces autogames : le groupe de travail a entamé des discussions qu'il entend poursuivre sur la meilleure manière d'évaluer les données mesurées concernant les espèces autogames.

f) Diminution du nombre des échantillons de référence : le groupe de travail a entrepris, et entend poursuivre, l'examen des possibilités de réduire le nombre des variétés de référence à observer chaque année en ne vérifiant annuellement, dans le cadre d'un essai triennal, qu'un tiers de ces variétés ou en recourant à d'autres méthodes non équilibrées.

g) Questions découlant des travaux du BMT : le groupe de travail a examiné plusieurs méthodes à la suite d'une demande formulée lors de la dernière session du BMT. Il recueillera des données auprès de l'Allemagne, de la Belgique, de la France, d'Israël, des Pays-Bas et du Royaume-Uni et étudiera différentes méthodes pour analyser ces données plus en détail dans le cadre d'un groupe d'intérêt spécial.

h) World Wide Web (WWW) : le groupe de travail a examiné certains projets visant à mettre à disposition des techniques statistiques ou mathématiques par l'intermédiaire du WWW et il suivra l'évolution de ces projets. Il envisage à l'avenir de mettre à disposition sur le Web non seulement la liste des documents du TWC mais aussi d'autres documents. Le groupe de travail a accepté l'offre du Royaume-Uni d'établir un groupe de discussion par courrier électronique ouvert à tous les experts du TWC, dans le cadre duquel les sujets étudiés par les trois groupes d'intérêt spécial pourront aussi être librement discutés.

i) Dépendance spatiale : le groupe de travail a commencé à examiner la question de la dépendance spatiale et il poursuivra cet examen lors de sa prochaine session.

6. Le TWC tiendra sa seizième session à Merelbeke (Belgique) du 16 au 19 juin 1998. Au cours de cette session, il prévoit d'aborder ou de reprendre l'examen des questions suivantes : rapport sur des points présentant un intérêt particulier pour le groupe de travail, qui ont été soulevés au cours de la trente-quatrième session du Comité; questions soulevées par d'autres groupes de travail technique; rapport sur des faits nouveaux dans certains États membres; base de données relatives aux obtentions végétales sur le disque compact UPOV-ROM; analyse d'images; traitement des caractères observés visuellement; examen de l'homogénéité; questions découlant de la quatrième session du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT) et du groupe d'intérêt spécial; conception de parcelles incomplètes, diminution de la taille des échantillons de référence; amélioration de la communication; télécommunications, logiciels pouvant faire

l'objet d'échanges et contacts : liste des documents statistiques établis par le TWC, liste des documents statistiques contenant des recommandations ou exposant des méthodes qui peuvent présenter un intérêt pour les groupes de travail techniques, mise au point de programmes informatiques pour l'examen DHS (réponses sur DUST9, DUSTW et d'autres programmes éventuels), projets concernant le World Wide Web.

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF)

7. Le Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF) a tenu sa vingt-huitième session à Wageningen (Pays-Bas) du 8 au 12 septembre 1997, sous la présidence de M. Chris Barnaby (Nouvelle-Zélande). Le compte rendu détaillé a été publié sous la cote TWF/28/10 Prov. Au cours de la session, le TWF a achevé ses travaux sur les principes directeurs d'examen de l'abricotier japonais et du néflier du Japon en vue de les soumettre au Comité pour adoption. Il a également achevé ses travaux sur les principes directeurs d'examen des porte-greffes de pommier, de la vigne et des porte-greffes de poirier en vue de les soumettre aux organisations professionnelles pour observations. Il a en outre abordé ou repris l'étude des documents de travail sur les principes directeurs d'examen des agrumes (révision) et de l'actinidia. Le TWF a par ailleurs abordé ou repris l'examen des questions suivantes :

a) Il s'est félicité des progrès récemment réalisés dans l'élaboration d'une base de données centrale de l'UPOV sur disque compact ROM et de sa mise à jour bimestrielle. Le Bureau de l'UPOV a fait une démonstration de la base de données et a demandé à tous les experts d'étudier ce disque et de faire part de leurs observations afin d'en améliorer l'utilisation dans le domaine des plantes fruitières.

b) Le groupe de travail a de nouveau proposé de mettre à disposition sous forme électronique les documents de l'UPOV. Il a noté que tous les principes directeurs d'examen seront disponibles sous forme électronique vers la fin de 1997 mais a fait observer que d'autres documents importants devraient également être accessibles sur l'Internet ou sur disque compact ROM. Tant que l'UPOV n'aura pas arrêté de politique en la matière, les documents devraient être disponibles sous forme électronique sur demande.

c) Il a de nouveau examiné la définition de la plante aberrante proposée au Comité par le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO) et a accepté cette définition à l'exception de la dernière phrase, qu'il propose de modifier de manière à faire ressortir clairement que les mélanges ne sont pas des plantes aberrantes au vrai sens du terme, mais que pour l'examen de l'homogénéité on doit les considérer comme telles.

d) Il a convenu que les nouvelles méthodes non encore utilisées pour l'examen de la distinction ne devraient pas être employées pour sélectionner les variétés en vue de la réalisation des essais, sauf s'il existe une étroite corrélation entre certains résultats (par exemple des bandes dans le cas de l'électrophorèse) et un caractère morphologique ou physiologique utilisé dans les principes directeurs d'examen.

e) Il s'est félicité de l'élaboration, par l'expert d'Afrique du Sud, d'un document sur l'harmonisation des termes techniques utilisés dans les principes directeurs d'examen et pour l'indication des niveaux d'expression des caractères (TWF/28/7), qui permet de comprendre plus facilement les diverses situations pouvant se présenter et d'éviter de recourir à des libellés différents pour décrire des situations similaires.

f) Il a longuement débattu de la question de savoir s'il était possible d'établir des principes directeurs d'examen distincts pour les variétés fruitières et pour les porte-greffes et, en dernière analyse, il a opté pour une solution espèce par espèce. Il a convenu d'établir des principes directeurs d'examen distincts pour les porte-greffes de pommier et de *Pyrus*.

g) Il a examiné les problèmes que pose l'évaluation d'une homogénéité acceptable pour les variétés propagées par semences dans des espèces dont les variétés ont été jusqu'à présent multipliées de manière végétative, dès lors qu'il n'existe aucune variété reproduite par voie sexuée qui puisse servir de point de départ.

8. Le TWF tiendra sa vingt-neuvième session à Coolangatta (Australie), du 9 au 14 novembre 1998. Au cours de cette session, il prévoit d'achever ses travaux sur les principes directeurs d'examen des porte-greffes de pommier, de la vigne (révision) et de *Pyrus* en vue de les soumettre au Comité pour adoption. Il envisage par ailleurs d'aborder ou de reprendre l'étude des documents de travail relatifs aux principes directeurs d'examen des agrumes (révision), du prunier européen (révision), de l'actinidia (révision), du poirier (révision), des porte-greffes de *Pyrus*, des porte-greffes de *Prunus* et des porte-greffes de noyer. À l'instar du Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO), il a convenu d'établir une version plus élaborée des projets de principes directeurs d'examen avant de les soumettre à discussion. À cet effet, il a mis au point un système spécial de "sous-groupe par correspondance" dans le cadre duquel les experts intéressés par les espèces concernées sont inscrits sur une liste et priés d'envoyer leurs observations sur le projet le plus récent à un "expert principal", lequel veillera à ce que seuls des projets relativement définitifs soient présentés lors de la session. Il est prévu en outre d'aborder les sujets suivants : rapport actualisé du Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC) sur l'examen de l'homogénéité; méthodes, techniques et matériel nouveaux pour l'examen des variétés; examen des variétés de porte-greffe; normalisation des principes directeurs d'examen; base de données informatisée centrale de l'UPOV.

#### Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO)

9. Le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO) a tenu sa trentième session à Svendborg (Danemark) du 1<sup>er</sup> au 5 septembre 1997, sous la présidence de M. Joost Barendrecht (Pays-Pas). Le compte rendu détaillé de cette session a été publié sur la cote TWO/30/12 Prov. Au cours de la session, le TWO a achevé ses travaux sur les principes directeurs d'examen du bouvardia en vue de les soumettre au Comité pour adoption. Il a également achevé ses travaux sur les principes directeurs d'examen du cymbidium, du limonium et de *Ficus benjamina* en vue de les soumettre aux organisations professionnelles pour observations. Il a par ailleurs abordé ou repris l'examen des documents

de travail concernant les principes directeurs d'examen du chrysanthème et du zantedeschia. Le TWO a en outre abordé ou repris l'étude des questions suivantes :

a) Il a de nouveau étudié en détail l'utilisation de l'analyse d'images dans l'examen DHS des plantes ornementales. Il s'est intéressé principalement à l'emploi de cette technique pour accélérer la mesure des caractères existants ou stocker les données, les utiliser aux fins de la sélection des variétés proches et stocker des photographies sous forme numérique. Le sous-groupe spécial d'experts sur l'analyse d'images poursuivra le travail de recherche qu'il a entrepris au sujet des tests d'étalonnage des stations d'essai sur le rosier et il se réunira de nouveau à la fin de 1998.

b) Il s'est félicité des progrès réalisés récemment dans l'élaboration d'une base de données informatisée centrale de l'UPOV et de sa mise à jour bimestrielle. Il a assisté à une démonstration de cette base de données réalisée par le Bureau de l'UPOV et a demandé à tous les experts d'étudier ce disque et de faire part de leurs observations afin d'en améliorer l'utilisation dans le domaine des plantes ornementales. Il a suggéré d'abandonner l'échange de listes de variétés examinées étant donné que cette information est disponible sur le disque UPOV-ROM. À cette fin, les experts techniques devraient avoir un accès plus facile à ce disque au niveau national et, si nécessaire, un plus grand nombre d'exemplaires devraient être distribués à chaque État membre.

c) Il a proposé de nouveau que les documents de l'UPOV soient diffusés sous forme électronique. Il a noté que tous les principes directeurs d'examen seront disponibles sous forme électronique vers la fin de 1997, mais a fait observer que d'autres documents importants devraient également être accessibles sur l'Internet ou sur disque compact ROM. Tant que l'UPOV n'aura pas arrêté de politique en la matière, les documents devraient être disponibles sous forme électronique sur demande.

d) Il a proposé de modifier la définition de la plante aberrante comme suit : "Est considérée comme aberrante toute plante qui, dans l'expression d'un caractère de la plante tout entière ou d'une partie de celle-ci, présente une différence par rapport à la variété proprement dite, compte tenu de l'espèce à laquelle elle appartient. Un mélange est considéré comme une plante aberrante."

e) Il a convenu que les nouvelles méthodes non encore utilisées pour l'examen de la distinction ne doivent pas être employées pour la sélection de variétés en vue de la réalisation des essais, sauf s'il existe une étroite corrélation entre certains résultats (par exemple, des bandes dans le cas de l'électrophorèse) et un caractère morphologique ou physiologique utilisé dans les principes directeurs d'examen.

f) Il s'est félicité de l'élaboration, par l'expert d'Afrique du Sud d'un document sur l'harmonisation des termes techniques utilisés dans les principes directeurs d'examen ainsi que pour l'indication des niveaux d'expression des caractères (TWF/28/7), qui permet de comprendre plus facilement les diverses situations pouvant se présenter et d'éviter de recourir à des libellés différents pour décrire des situations similaires.

g) Il s'est davantage intéressé aux variétés ornementales reproduites par voie sexuée et a étudié les essais comparatifs de nouvelles variétés mis en place par des obtenteurs de certains pays européens. Dans l'immédiat, toutefois, il n'a guère vu de possibilités de

rapprochement entre les essais comparatifs des obtenteurs et l'examen DHS pour la protection des variétés, compte tenu de leur finalité radicalement différente.

h) Il a examiné les problèmes que pose l'évaluation d'une homogénéité acceptable pour les variétés propagées par semences dans des espèces dont les variétés ont été jusqu'à présent multipliées de manière végétative, dès lors qu'il n'existe aucune variété reproduite par voie sexuée qui puisse servir de point de départ.

i) Il a examiné la question de la première demande pour une variété d'une espèce nouvelle et évoqué les difficultés à obtenir des renseignements sur d'autres matériels végétaux ou variétés de cette espèce ainsi que sur leur vente, en vue de décider si cette variété peut être considérée comme nouvelle et distincte; un échange d'informations a eu lieu sur la procédure suivie en pareils cas dans divers pays. Le groupe de travail n'a pas été en mesure de définir quel "degré de sélection" était nécessaire pour permettre la protection du matériel végétal sélectionné dans la nature ou sur un marché local.

j) Il établira à l'intention du Comité un document sur la question de savoir si l'insertion par greffe d'un vecteur dans une autre variété donnerait naissance à une variété nouvelle, en exposant pour cela un cas ancien concernant le pélargonium et un nouveau concernant l'euphorbe.

k) Il a convenu d'inclure dans tous les questionnaires techniques une prière d'indiquer si la variété proposée est une variété génétiquement modifiée, en utilisant le même libellé général que celui qui a été approuvé pour les principes directeurs d'examen du colza.

10. Le TWO tiendra sa trente et unième session à Christchurch (Nouvelle-Zélande) du 16 au 21 novembre 1998. Au cours de cette session, il prévoit d'achever l'élaboration des principes directeurs d'examen du cymbidium, du limonium et de *Ficus benjamina* en vue de les soumettre au Comité pour adoption. Il compte en outre aborder ou reprendre l'examen des principes directeurs d'examen du chrysanthème (révision), du cyprès, du chamelaucium, du guzmania, de l'hippeastrum, de l'iris, de l'anigozanthos, de la lavande, du laurier rose, du pommier ornemental (révision), du pentas, du pétunia, du caoutchouc, de l'œillet d'Inde, du thym, de l'osteospermum, du poinsettia (révision), du gerbera (révision) et de l'eustoma. Étant donné le nombre important d'espèces pour lesquelles il est envisagé d'établir des principes directeurs d'examen, le groupe de travail technique a mis au point un système spécial de "sous-groupe par correspondance" dans le cadre duquel les experts intéressés par les espèces concernées sont inscrits sur une liste et priés d'envoyer leurs observations sur le projet le plus récent à un "expert principal", lequel veillera à ce que seuls des projets relativement définitifs soient présentés lors de la session. Il est en outre prévu d'aborder les sujets suivants : analyse d'images; examen de variétés d'espèces ornementales reproduites par voie sexuée; cas particuliers posés par de nouvelles espèces; harmonisation des principes directeurs d'examen; méthodes, techniques et matériel nouveaux pour l'examen des variétés; base de données informatisée centrale.

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV)

11. Le Groupe de travail technique sur les plantes potagères ne se réunira qu'après la session ordinaire du Conseil. Le compte rendu détaillé a été publié sous la cote TWV/30/21 et un compte rendu succinct a été présenté au Conseil dans le document C/30/10.

12. Le TWV tiendra sa trente et unième session à Valence (Espagne) du 24 au 28 novembre 1997. Au cours de cette session, il examinera, en vue de les soumettre au Comité pour adoption, les principes directeurs d'examen de la mâche (révision) de l'ail, de l'oignon (révision) et de l'échalote, de la rhubarbe (révision) et de la ciboule. Étant donné que cette session ne se tiendra qu'après celle du Comité, le TWV s'efforcera de parvenir à un accord par correspondance sur ces principes directeurs, auquel cas ils seront déjà présentés au Comité pour adoption en 1997. Par ailleurs, le TWV abordera ou reprendra, suivant le temps disponible, l'étude des documents de travail relatifs aux principes directeurs d'examen du radis d'été, d'automne et d'hiver (révision), de la fève (révision), du céleri-rave (révision), du céleri-branché (révision), de *Cucurbita moschata*, du chou frisé (révision), de l'aneth, du fenouil, de l'artichaut, de la chicorée industrielle, du chou-rave (révision), du poireau (révision), de la lentille, de l'okra (*Abelmoschus esculentus*), du pavot, du radis de tous les mois (révision), du chou-navet (révision), du navet, de la navette et de l'endive. Il compte aussi étudier la présentation générale des principes directeurs d'examen ainsi que la question des variétés génétiquement modifiées.

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT)

13. Le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT) s'est réuni à Cambridge du 11 au 13 mars 1997. Au cours de cette session, dont le projet de compte rendu est publié sous la cote BMT/4/21, le BMT a pris note ou a débattu des éléments suivants :

a) De brefs exposés lui ont été présentés sur les résultats de recherches portant sur l'azalée, l'œillet, le maïs, le colza, le pêcher, la pomme de terre, le ray-grass et la tomate.

b) Des explications lui ont été données sur l'intérêt et les limites des méthodes statistiques, notamment en ce qui concerne la similitude, les groupements et les dendrogrammes, et un aperçu des méthodes d'analyse typologique des données relatives aux marqueurs et de l'utilisation de l'analyse de la variance moléculaire (AMOVA) pour l'examen de la distinction lui a été présenté. À cet égard, il a pris note en particulier de l'utilisation à mauvais escient qui est fréquemment faite des dendrogrammes comme résultats d'étude.

c) Des rapports lui ont été présentés sur la corrélation et les liens de causalité entre les marqueurs génétiques et les caractères morphologiques, sur le rapport écart génétique-écart morphologique entre variétés et sur le fait que les cas où il existe des corrélations entre les caractères morphologiques et le marqueur sont peu nombreux.

d) Il a pris note de la position réaffirmée des obtenteurs concernant les profils d'ADN et l'étude sur le recours aux méthodes d'établissement de profils d'ADN pour des



expertises dans le cadre de litiges portant sur la notion de variété essentiellement dérivée, ainsi que sur l'incidence des programmes de sélection dans l'évaluation des degrés de parenté variétale. La décision concernant la variété essentiellement dérivée n'a pas été jugée comme étant du ressort des autorités nationales, bien que les tribunaux puissent contacter celles-ci pour avis technique.

e) Des opinions très contradictoires ont été exprimées sur la possibilité d'utiliser les profils ADN pour une pré-sélection lors de l'examen DHS. Les débats de fond devront se poursuivre avant que l'on puisse parvenir à un consensus.

f) Le problème le plus important demeure la vérification et le contrôle de l'homogénéité des caractères obtenus à partir de marqueurs biochimiques ou moléculaires. Les experts devront s'attacher à résoudre ce problème lors de la prochaine session.

g) Au cours des discussions sur les possibilités et les conséquences de l'utilisation des méthodes d'établissement de profils d'ADN aux fins de l'examen DHS, le secrétaire général adjoint de l'UPOV a présenté des définitions, élaborées par le Comité administratif et juridique, en ce qui concerne l'interprétation des articles premier, 7 et 14.5)b) de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV. Il a été demandé une étude détaillée, qui devra s'appuyer sur les actes de la conférence diplomatique de 1991 et ses travaux préparatoires, afin de vérifier si les déclarations du CAJ et ses interprétations sont correctes.

14. La cinquième session du BMT se tiendra à Beltsville (États-Unis d'Amérique) du 22 au 24 septembre 1998. Au cours de cette session, les débats devraient porter sur les questions suivantes : a) brève présentation des résultats et du suivi des travaux de recherche menés sur différentes espèces; b) analyse de variance à l'intérieur des variétés; c) analyse de variance entre variétés; d) méthodes statistiques : intervalles de confiance et précision des estimations d'écart; solutions de substitution aux dendrogrammes; affinement de l'analyse de variance moléculaire (AMOVA) pour l'examen de la distinction et comme outil d'analyse de l'homogénéité; association de renseignements provenant de divers types de données (AFLP, SSR, données morphologiques, etc.); e) opinion des obtenteurs sur l'établissement des profils d'ADN; f) recours aux méthodes d'établissement de profils d'ADN pour des expertises dans le cadre de litiges portant sur la notion de variété essentiellement dérivée; g) utilisation des profils d'ADN pour une présélection lors de l'examen DHS; h) possibilités et conséquences de l'utilisation des méthodes d'établissement de profils d'ADN aux fins de l'examen DHS; i) définition de la notion de variété; j) programme du BMT (date et lieu de la prochaine session le cas échéant).

15. Le BMT a proposé de prolonger le mandat de M. Joël Guiard (France) en qualité de président jusqu'à la fin de la prochaine session du BMT et de décider, lors de cette session, si les débats doivent se poursuivre dans le cadre du BMT ou s'il conviendrait qu'ils aient lieu dans le cadre du Comité, auquel cas le groupe de travail ne devrait plus tenir de réunions.

*16. Le Conseil est invité à prendre note, en les approuvant, des informations ci-dessus et du programme des groupes de travail techniques.*

[Fin du document]

